

puissent obtenir les subventions auxquelles ils ont droit en rapport avec la construction de cet abattoir.

Là-dessus, je termine mes remarques. Cependant, je pourrais peut-être ajouter, en rapport avec l'abattoir, que nos cultivateurs pourraient évidemment s'organiser, autant que possible, pour produire eux-mêmes sur place, en Abitibi, le grain nécessaire à l'élevage de leurs animaux, car s'ils doivent le faire venir de l'Ouest, par exemple,—même si cela aide à écouler l'excédent de blé de l'Ouest,—j'imagine que le coût de l'élevage en serait augmenté et, par le fait même, le profit de nos cultivateurs serait moindre.

J'espère donc, monsieur le président, que ces deux projets dont je viens de parler, soit l'établissement d'une ferme expérimentale dans le Nord-Ouest québécois et l'aide que le ministère de l'Agriculture pourrait apporter à la construction d'un abattoir dans notre région dans un avenir prochain, seront favorablement accueillis par ce ministère.

(Traduction)

M. Baldwin: Je vais profiter de la latitude qui nous est accordée à propos de l'examen de ce crédit pour parler de certaines questions locales intéressant ma circonscription mais je tiens tout d'abord à m'élever contre la déclaration du député de Burnaby-Coquitlam qui a prétendu qu'en général, le gouvernement avait limité ses mesures législatives aux producteurs de blé seulement. C'est loin d'être vrai et la déclaration du député m'a beaucoup étonné, déclaration qu'on ne saurait expliquer qu'en tenant compte du fait qu'il vient,—comme il l'a admis,—d'une circonscription industrielle et n'a, par conséquent, pas tous les renseignements dont disposent ceux d'entre nous qui représentent des régions où l'agriculture est plus diversifiée.

Les députés avoueront que la réalité est tout autre. Il suffit de regarder le titre des lois agricoles que le gouvernement a fait adopter depuis qu'il a pris le pouvoir, en 1957, pour se convaincre que ces lois couvrent un domaine très étendu. J'ai sous les yeux une brochure fréquemment citée par les membres de l'opposition quand ils constatent que leurs sources de renseignement sont plus douteuses que d'habitude. Ils se réfèrent souvent à la petite brochure intitulée *Les faits sont là*, et je suis heureux de voir qu'ils admettent la vérité lorsqu'elle leur est révélée.

Cette brochure démontre que l'aide aux producteurs de blé n'est qu'une des multiples questions auxquelles le gouvernement actuel s'est intéressé. Pensons, par exemple, à la loi sur la stabilisation des prix agricoles. La liste des denrées qui bénéficient de cette mesure législative se passe de commentaires. Le

blé n'est qu'une des neuf denrées auxquelles elle s'applique. Quiconque est au courant du magnifique travail des fonctionnaires de la Société de crédit agricole sait qu'ils font tant et plus qu'ils ne doivent dans leurs efforts en vue d'élargir l'exploitation agricole de ceux qui viennent solliciter leur aide, surtout de ceux qui veulent bénéficier des prêts surveillés prévus par la loi. Ces fonctionnaires font de méritoires efforts pour diversifier et rendre plus rentable l'exploitation des fermes de ces gens. Je sais que dans ma circonscription les cultivateurs qui ont demandé de l'aide aux termes de cette loi, ont été avisés, lorsque la chose a été jugée possible, d'élargir leur exploitation au lieu de la restreindre à la production du blé, afin de s'appuyer sur plusieurs éléments de rendement économique. Les versements à l'acre sont une preuve que le gouvernement ne s'est pas seulement intéressé aux producteurs de blé mais à tous les cultivateurs canadiens.

Les modifications qui ont été apportées, il y a deux ans, à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ont permis de se fonder sur des céréales autres que le blé pour décider si telle ou telle région devait être admise à l'assistance, aux termes de la loi. Et enfin, il y a ce que j'appellerais le couronnement du programme d'assistance agricole: la loi sur la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales dont la Chambre est présentement saisie en vue de la deuxième lecture.

Voilà une liste bien brève de certaines des mesures que le présent gouvernement a présentées. Elle suffit à démontrer qu'il ne s'est pas penché exclusivement sur les problèmes des producteurs de blé. Cela indique, je pense, que le présent gouvernement reconnaît que les problèmes de l'agriculture sont profonds et durables. Il y a des malaises qui, comme certains maux qui affligent le corps humain, nécessitent des changements radicaux et fondamentaux. La difficulté, dans le passé, c'est qu'on a fait seulement des efforts tardifs, temporaires et à court terme pour régler les effets, tandis qu'on n'a nullement tenté de s'attaquer aux causes. Le présent gouvernement a reconnu qu'il y a des causes aux difficultés actuelles et il s'est penché sur ces causes. Je suis convaincu, comme le sont les habitants des régions rurales du Canada, qu'avec le temps les remèdes que le présent gouvernement apporte un à un seront efficaces.

Lorsque le ministre a parlé de la loi sur la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales, il a signalé que les dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies allaient être rendues accessibles à toutes les régions